



Date de dépôt : 17 avril 2024

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Delphine Bachmann, Marjorie de Chastonay, Claude Bocquet, Anne Marie von Arx Vernon, Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Jacques Blondin pour la mise en place d'un projet-pilote sur l'horaire continu dans les établissements scolaires de l'école primaire

En date du 24 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *le grand succès de l'école des Eaux-Vives, qui applique l'horaire dit continu ;*
- *le besoin de repenser les horaires scolaires, afin que le rythme favorise l'apprentissage des élèves ;*
- *la nécessité de tenir compte des contraintes qu'implique le monde professionnel des parents à notre époque,*

invite le Conseil d'Etat

- *à analyser l'expérience d'horaire continu mis en place à l'école des Eaux-Vives, afin de déterminer quel horaire continu serait le plus approprié ;*
- *sur la base de cette analyse et en collaboration avec l'Association des communes genevoises, à offrir la possibilité aux écoles primaires qui le souhaitent de mettre en place un tel horaire.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le format horaire de l'école primaire n'a pas évolué depuis des décennies, alors que les modes de travail, les attentes des parents ou encore l'insertion des femmes dans le monde professionnel ont profondément changé. L'école primaire doit pouvoir offrir aux parents des horaires scolaires qui leur permettent de concilier l'essor de leur carrière et le suivi de leurs enfants dans un cadre équilibré. De même, les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un horaire continu, avec un temps d'enseignement concentré sur le matin et le début de l'après-midi, leur permettant de réaliser davantage d'activités sportives, culturelles et artistiques dans l'après-midi, ainsi que de faire leurs devoirs.

Seule école organisée actuellement selon l'horaire continu, l'école des Eaux-Vives rencontre l'adhésion tant des parents des élèves de l'école que du personnel enseignant qui lui est rattaché. Elles et ils estiment par ailleurs que cette organisation scolaire ne prétérite pas le rythme de l'enfant. Par conséquent, il s'agit de lancer la réflexion pour voir comment et dans quelle temporalité déployer ce modèle en principe à l'échelle du canton. C'est dans cette perspective que le Conseil d'Etat a inscrit cette mesure dans son programme de législation.

Un changement d'horaire à l'école primaire a un impact majeur sur la scolarisation des près de 40 000 élèves genevois et sur l'organisation quotidienne de leur famille. Il a aussi des conséquences sur les activités parascolaires et extrascolaires et, partant, sur les institutions ou associations qui les mettent en œuvre. Il amène aussi des questions sur le plan de la gestion des locaux scolaires et parascolaires.

Afin d'évaluer ces différents impacts ainsi que les opportunités qu'offre le modèle de l'horaire continu, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, entend dans un premier temps procéder à des consultations de tous les acteurs impliqués : personnels des établissements scolaires, parents d'élèves, communes, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), associations sportives et artistiques. Il analysera aussi les projets d'horaire continu en cours : celui de l'école des Eaux-Vives, ceux d'autres cantons voire d'autres pays. Des études exhaustives seront également conduites afin d'évaluer les conséquences de la réforme dans les domaines scolaires et de l'apprentissage, sur le plan financier, sur le plan des ressources humaines, ou encore dans le domaine de l'organisation et de la logistique.

Le Conseil d'Etat estime que ce projet s'inscrit dans l'air du temps et vise à mieux répondre à l'organisation des familles, à maintenir un enseignement et une formation de qualité, ainsi qu'à améliorer l'égalité des chances et l'accès aux enfants à des activités extrascolaires leur permettant d'élargir leur champ de compétences. Le public ainsi que le Grand Conseil seront régulièrement informés de l'avancée de ces importants travaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS